PELERINAGE DIOCESAIN DE LA SALETTE 2020

Informations pour la marche-pèlerinage du samedi matin 26 septembre

Une marche-pèlerinage est proposée
pour entrer dans l'attitude du pèlerin selon les possibilités de chacun.

- **Pour la marche-pèlerinage :**
  - 9h30 messe à l'église du village de La Salette
  - 10h30 départ de la marche (apporter son pique-nique)
  dénivelé positif de 283 m avec des haltes spirituelles

  Arrivée prévue vers **14h** au sanctuaire de La Salette

- Ces marches seront accompagnées par des personnes bénévoles.
- **Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.**

- **Matériel à prévoir :**
  - Chaussures et chaussettes de randonnée en moyenne montagne
  - Bâtons (éventuellement)
  - Sac à dos pour la journée
  - Protection du soleil (chapeau, crème, lunettes de soleil…..)
  - Vêtements de pluie ou coupe-vent suivant météo.
  - Veste polaire, pulls, Tee-shirt
  - Papier WC - Sacs poubelles
  - Papiers d'identité.

N'oubliez pas une gourde d'eau et votre pique-nique qui aura lieu en cours de chemin

A noter : une voiture balai se chargera des bagages des pèlerins arrivés en voiture et **le retour aux voitures aura lieu le dimanche après la célébration.**

Pour des raisons de sécurité et d'encadrement,
l'inscription à cette marche-pèlerinage est obligatoire.
Inscriptions avant le 21 septembre 2020 **sur le site**
www.diocese-grenoble-vienne.fr

Renseignements et contact : marchesalette@diocese-grenoble-vienne

Pèlerinage diocésain de La Salette
Fiche d'inscription à la marche-pèlerinage
du samedi 26 septembre 2020

A retourner complétée à la :
DIRECTION DES PELERINAGES
A l'attention de Maryvonne Persico
Maison diocésaine - 12 place de Lavalette - CS 90051 - 38028 GRENOBLE cedex 1

☐ je m'inscris **à la marche-pèlerinage**

Rendez-vous à 9h30 à l'église du village de La Salette-Fallavaux : messe, puis marche jusqu'au sanctuaire de La Salette (arrivée vers 14h)

Co-voiturage possible :

je dispose de place(s) dans ma voiture / je demande place(s)

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal - Commune :
Téléphone :
Adresse E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom – prénom et numéro de téléphone) :

Je suis informé que des photos pourront être prises durant la randonnée et **je donne mon accord** à leur utilisation par les services communication du diocèse et du sanctuaire.

Je reconnais sur l'honneur être apte à pratiquer la randonnée en montagne et avoir pris connaissance des informations concernant cette marche-pèlerinage (à télécharger ici) ainsi que les consignes de sécurité en montagne (à télécharger ici)

Date et Signature :

Questionnaire

Avez-vous des problèmes cardiaques :	**Oui - Non - je ne souhaite pas répondre ***
Avez-vous une médication demandant une exposition non prolongée au soleil :	**Oui - Non - je ne souhaite pas répondre ***
Avez-vous des allergies :	**Oui - Non - je ne souhaite pas répondre ***
Avez-vous de l'asthme :	**Oui - Non - je ne souhaite pas répondre ***
Avez-vous du diabète :	**Oui - Non - je ne souhaite pas répondre ***
Avez-vous un traitement pouvant faire saigner	**Oui - Non - je ne souhaite pas répondre ***

***Merci de vos réponses à ces questions qui nous aideront dans le cas où nous devrions appeler le **112.**

(rayez les mentions inutiles***).***

Rappel des consignes sur la sécurité en montagne

Afin d'éviter tout incident ou accident en montagne*,* il est demandé à chaque marcheur-pèlerin *:*

1. **d'être chaussé correctement** avec de bonnes chaussures adaptées à l'activité et dans lesquelles il est à l'aise.

2. **d'avoir dans son sac** à dos **les vêtements nécessaires** pour faire face à un brusque changement de température ou à la pluie, en altitude le temps et la température peuvent varier très vite. D'avoir également **la nourriture et l'eau suffisante**.

3. Le groupe en déplacement doit **obéir à quelques règles simples** mais qui sont gages de sa sécurité. Des personnes seront en charge de l'accompagnement du groupe. Un responsable qui marchera en tête et un serre-file en dernier, le groupe se trouvant échelonné entre ces deux personnes. Si un participant est contraint de s'arrêter pendant la progression du groupe, le serre-file pourra demander au groupe de s'arrêter.

4. Les marcheurs-pèlerins **respecteront l'environnement**, ne laisseront aucune trace de leur passage. Ils resteront sur les sentiers et ne couperont pas les virages, n'emprunteront pas de «raccourcis» qui ne sont que des éléments accélérant l'érosion.

5. **La progression sur route** se fera à droite ou à gauche de la route suivant la configuration **à l'initiative de l'accompagnateur et toujours en file indienne.**

6. **Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents** (y compris pour vérifier qu'ils puissent effectuer médicalement ce genre de randonnée).

Nous souhaitons vivement que ces quelques règles de comportement et de sécurité soient bien comprises et appliquées par tous.
Les bénévoles qui encadrent cette marche-pèlerinage donnent beaucoup pour vous assurer une marche-pèlerinage agréable et souhaitent, eux aussi, pouvoir vous accompagner en toute sérénité.